



Orizons

Daniel Cohen éditeur  
[www.editionsorizons.fr](http://www.editionsorizons.fr)

*Universités*  
sous la direction de Peter Schnyder  
[www.orizons-universites.com](http://www.orizons-universites.com)



ISBN : 979-10-309-0004-0  
© Orizons, Paris, 2015





# Questions d'appartenance

Les identités de l'Antiquité à nos jours





## Histoire

Comité de lecture : Matthieu Arnold – Université de Strasbourg • Laurent Bercé – Université de Haute-Alsace • Céline Borello – Université de Haute-Alsace • Marianne Carbonnier-Burkard – Faculté Libre de Théologie Protestante de Paris • Olivier Millet – Université de Paris-Sorbonne • Christophe Tournu – Université de Strasbourg.

Cette collection historique vise à construire des ponts, et d'abord entre la communauté universitaire et le grand public cultivé. Elle est ouverte à tous les historiens qui, quelle que soit la période étudiée, évoquent la vie quotidienne d'antan, la rendent pour ainsi dire palpable, en restituent la saveur dans un style clair, simple et agréable.

En outre, cette collection accueille volontiers les historiens qui font dialoguer les cultures, par exemple dans des biographies de personnages ayant vécu dans différents pays.

Enfin, l'enquête historique et la critique littéraire, encore trop souvent dissociées, ont ici vocation à être réunies, car les œuvres d'imagination, mises en contexte, éclairent bien évidemment toute une époque.



Sous la direction de  
Céline Borello et Airton Pollini

# Questions d'appartenance

Les identités  
de l'Antiquité à nos jours

 **Orizons**  
2015

## Universités

- Sous la direction de PETER SCHNYDER :  
*L'Homme-livre. Des hommes et des livres – de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, 2007.  
*Temps et Roman. Évolutions de la temporalité dans le roman européen du XX<sup>e</sup> siècle*, 2007.  
*Métamorphoses du mythe. Réécritures anciennes et modernes des mythes antiques*, 2008.
- Sous la direction d'ANNE BANDRY-SCUBBI :  
*Éducation – Culture – Littérature*, 2008.
- Sous la direction de TANIA COLLANI et PETER SCHNYDER :  
*Seuils et Rites, Littérature et Culture*, 2009.  
*Critique littéraire et littérature européenne*, 2010.
- Sous la direction de LUC FRAISSE, GILBERT SCHRENCK et MICHEL STANESCO (†) :  
*Tradition et modernité en Littérature*, 2009.
- Sous la direction de GEORGES FRÉDÉRIC MANCHE :  
*Désirs énigmatiques, Attirances combattues, Répulsions douloureuses, Dédains fabriqués*, 2009.
- Sous la direction d'ÉRIC LYSØE :  
*Signes de feu*, 2009.
- Sous la direction de RÉGINE BATTISTON et PHILIPPE WEIGEL :  
*Autour de Serge Doubrovsky*, 2010.
- Sous la direction d'ENRICO MONTI et PETER SCHNYDER :  
*Autour de la retraduction*, 2011.
- Sous la direction de KARIN DIETRICH-CHÉNEL et MARC WEISSER :  
*L'Interculturel dans tous ses états*, 2012.
- Sous la direction d'OLIVIER LARIZZA :  
*Les Écrivains et l'argent*, 2012.
- Sous la direction d'ARNAUD BUCHS et d'ARIANE LÜTHI :  
*Présences de Pierre Chappuis*, 2014.
  
- ANNE PROUTEAU, *Albert Camus ou le présent impérissable*, 2008.
- ROBERTO POMA, *Magie et guérison*, 2009.
- FRÉDÉRIQUE TOUDOIRE-SURLAPIERRE et NICOLAS SURLAPIERRE, *Edvard Munch – Francis Bacon, images du corps*, 2009.
- MICHEL AROUMI, *Arthur Rimbaud à la lumière de C.F. Ramuz et d'Henri Bosco*, 2009.



- FRANÇOIS LABBÉ, *Berlin, le Paris de l'Allemagne ? Une querelle du français à la veille de la Révolution (1780-1792)*, 2009.
- GIANFRANCO STROPPINI DE FOCARA, *L'Amour chez Virgile : Les Bucoliques*, 2009.
- RÉGINE BATTISTON, *Lectures de l'identité narrative*, 2009.
- RADU CIOBOTEA, *Le Mot vécu*, 2010.
- MICHELLE RUIVO COPPIN, *Philippe Le Guillou — L'Emprise des modèles paternels*, 2010.
- NAYLA TAMRAZ, *Proust Portrait Peinture*, 2010.
- PHILIPPE WELLNITZ, *Botho Strauß en dialogue avec le théâtre*, 2010.
- FRANÇOIS LABBÉ, *Berlin, le Paris de l'Allemagne ?*, 2011.
- HADJ DAHMANE, *Le Théâtre algérien*, 2011.
- CÉLINE GAILLARD, *Rudolf Steiner artiste et enseignant, l'art de la transmission*, 2012.
- JUSTINE LEGRAND, *André Gide : de la perversion au genre sexuel*, 2012.
- MARC LOGOZ, *Charles-Albert Cingria, entre origine et création*, 2012.
- NICOLAS CAZELLES, *Franz Kafka, l'angoisse de la station verticale — suivi de Le Drapeau de Robinson*, 2013.
- Ahmed KHARRAZ, *Le Corps dans le récit intime arabe*, 2013.
- Maja VUKUŠIĆ ZORIKA, *André Gide : les gestes d'amour et l'amour des gestes*, 2013.
- Affonso ROMANO DE SANT'ANNA, *L'Énigme vide*, 2013.
- Joë FRIEDEMANN, *Le Masque et la Figure, études sur le rire*, 2014.

Série « Sciences du langage »  
dirigée par Greta Komur-Thilloy

- Presse écrite et discours rapporté. Théorie et pratique*, 2010.
- Sous la direction de PASCALE TRÉVISIOL-OKAMURA et GRETA KOMUR-THILLOY :  
*Discours, acquisition et didactique des langues*, 2011.

Série « Culture des médias » dirigée par Anne Réach-Ngô

- Sous la direction de GILLES POLIZZI et ANNE RÉACH-NGÔ :  
*Le Livre « produit culturel » ?*, 2012.

Série « Des textes et des lieux »  
dirigée par Aurélie Choné et Philippe Hamman



- Sous la direction d'AURÉLIE CHONÉ :  
*Villes invisibles et écritures de la modernité*, 2012.
- Sous la direction de JEAN-PIERRE BRACH, AURÉLIE CHONÉ, CHRISTINE MAILLARD :  
*Capitales de l'ésotérisme européen et dialogue des cultures*, 2014.
- Sous la direction d'AURÉLIE CHONÉ, CATHERINE REPUSSARD, LAURENCE GRANCHAMP :  
*(In)visibles cités coloniales*, 2014.
  
- Sous la direction de PHILIPPE HAMMAN :  
*Ville, frontière, participation*, 2012.
- Sous la direction de GUILLAUME CHRISTEN, PHILIPPE HAMMAN, MATTHIAS JEHLING ET MAURICE WINTZ :  
*Systèmes énergétiques renouvelables en France et en Allemagne*, 2014.

Série « Comparaisons »

dirigée par Florence Fix et Frédérique Toudoire-Surlapierre

- BENGI ATEŞÖZ-DORGE :  
*Écrire la danse ? Dominique Bagouet*, 2012.
- ALICIA BEKHOUCHE :  
*À la conquête du Graal*, 2012.
- Frédérique TOUDOIRE-SURLAPIERRE, *Notre besoin de comparaison*, 2013.
- Yannick TAULIAUT, *L'Invisible théâtral de Shakespeare à Ibsen et Strindberg*, 2013.
- Isabelle BARBÉRIS, *Les mondes de Copi*, 2014.
- Antonio DOMINGUEZ LEIVA, *L'Amour singe*, 2014.
- Alain MONTANDON, *La plume et le ballon*, 2014.
- Muriel PLANA, *Théâtre et Politique*, tome I : THÉÂTRE POLITIQUE — *Modèles et concepts*, 2014.
- Muriel PLANA, *Théâtre et Politique*, tome II : THÉÂTRE POLITIQUE — *Pour un théâtre politique*, 2014.
- Arnaud RYKNER, *Corps Obscènes, Pantomime, tableau vivant, et autres images pas sages*, 2014.
- Sous la direction de FLORENCE FIX :  
*Le Théâtre historique et ses objets : le magasin des accessoires*, 2012.
- Sous la direction de FLORENCE FIX, PASCAL LÉCROART ET FRÉDÉRIQUE TOUDOIRE-SURLAPIERRE :



- Musique de scène, Musique en scène*, 2012.
- Sous la direction de DIDIER SOULLER :  
*Maniérisme et Littérature*, 2013.
  - Sous la direction d'ISABELLE BARBÉRIS ET FLORENCE FIX :  
*Le parasite au théâtre*, 2014.

Série « Histoire »  
dirigée par Laurent Bercé

- LAURENT BEREC, *Claude de Sainliens, un huguenot bourbonnais au temps de Shakespeare*, 2012.
- Sous la direction de CÉLINE BORELLO ET D'AIRTON POLLINI :  
*Questions d'appartenance, les identités de l'Antiquité à nos jours*, 2014.









## Des mêmes auteurs

CÉLINE BORELLO

*Les protestants de Provence au XVII<sup>e</sup> siècle*, Honoré Champion, 2004 ;  
*Du Désert au Royaume. Paroles publiques et écritures protestantes (1765-1788)*, Honoré Champion, 2013 ;  
*Les œuvres protestantes en Europe*, PUR, 2013 [direction d'ouvrage].

AIRTON POLLINI

*Frontières et territoires en Grande Grèce. Archéologie et histoire des représentations*, Centre J. Bérard de Naples ;  
*Mercato : le commerce dans les mondes grec et romain*, textes réunis et présentés par P. P. Funari et A. Pollini, Paris, les Belles lettres, 2012



## Liste des auteurs

CÉLINE BORELLO est maître de conférences à l'université de Haute-Alsace et membre du Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques (CRESAT — EA 3436). Après une thèse consacrée à la communauté réformée provençale (*Les protestants de Provence au XVII<sup>e</sup> siècle*, Honoré Champion, 2004), ses travaux s'orientent vers l'étude des rapports interchrétiens au XVIII<sup>e</sup> siècle et vers l'analyse des discours théologiques et politiques réformés de la fin de l'Ancien Régime (*Du Désert au Royaume. Paroles publiques et écritures protestantes (1765-1788)*, Honoré Champion, 2013) et du premier XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a récemment dirigé un ouvrage collectif pourtant sur *Les œuvres protestantes en Europe* (PUR, 2013).

MYRIAM CHOPIN est maîtresse de conférences à l'Université de Haute-Alsace. Elle a publié en 2003, avec l'École française de Rome, un inventaire des manuscrits bibliques en langue italienne de la bibliothèque vaticane et des bibliothèques de Rome, ainsi qu'un inventaire des textes hagiographiques. Elle poursuit depuis quelques années ses recherches sur les récits de vie des marchands toscans, et s'intéresse particulièrement à la transmission du savoir, à la prise de parole et à la formation d'un nouveau discours de l'identité urbaine en Italie à la fin du Moyen Âge. Ses dernières publications portent aussi sur l'éducation à partir des chroniques et journaux des marchands en France et en Italie. Elle étend depuis son champ de recherche sur les transferts du savoir et la circulation des manuscrits en France et en Italie.

MARIANNE COUDRY est professeur émérite d'Histoire romaine à l'Université de Haute-Alsace (Mulhouse) et membre de l'UMR 7044 *Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe* (ArcHiMèdE), ses travaux portent

sur les institutions et la vie politique de Rome sous la République (*Le Sénat de la République romaine de la guerre d'Hannibal à Auguste : pratiques délibératives et prise de décision*, École française de Rome, 1989), mais aussi l'histoire de la conquête du bassin méditerranéen par les Romains, avec ses implications politiques, idéologiques et culturelles ; elle a codirigé des ouvrages collectifs, dont un sur les bénéfices matériels de la conquête (*Praeda : butin de guerre et société dans la Rome républicaine = Kriegsbeute und Gesellschaft Im republikanischen Rom*, F. Steiner, 2009 ; *L'invention des grands hommes de la Rome antique = Die Konstruktion der grossen Männer Altroms : actes du colloque du Collegium Beatus Rhenanus*, Paris, de Boccard, 2001) et a traduit et commenté les livres 38 à 40 de Dion Cassius (Dion Cassius, *Histoire romaine. Livres 38, 39 & 40*, Paris, les Belles lettres (CUF), 2011).

ANNE CORNELOUP est maître de conférences en histoire de l'art des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles à l'université de Strasbourg depuis 2003. Elle est membre de l'équipe de recherche ARCHE (Arts, Civilisation et Histoire de l'Europe). Sa thèse, soutenue en 2001, traitait des liens entre portrait dit « profane » et schèmes chrétiens. Depuis, ses travaux se sont orientés vers l'analyse des procédés humoristiques à finalité pédagogique dans la peinture religieuse, ainsi que vers la place de la femme dans les sociétés de la première modernité. Ses articles les plus récents s'intéressent, plus précisément, aux *configurations* homme/femme, à ces rapports, ces jeux de genre dont la Renaissance, moins misogyne qu'on ne pense, du moins dans sa production visuelle sinon littéraire ou juridique, aura laissé témoignage dense.

YVES FREY est agrégé d'histoire, docteur en histoire sociale de l'université de Franche-Comté. Il est également chercheur au CRESAT. Sa thèse avait pour thème l'immigration polonaise dans le bassin potassique de Haute-Alsace de 1918 à 1948 et a été publiée sous le titre *Polonais d'Alsace. Pratiques patronales et mineurs polonais dans le bassin potassique de Haute-Alsace, 1918-1948* (Presses Universitaires Franc-comtoises, 2003). Il a récemment dirigé *Ces Alsaciens venus d'ailleurs. Cent cinquante ans d'immigration en Alsace* (Édition Place Stanislas, 2009) et publié *La guerre d'Algérie en Alsace* (La Nuée Bleue, 2013).

JEAN-PIERRE DE GIORGIO est maître de conférences de langue et de littératures latines à l'université Blaise Pascal depuis 2006. Il a notamment

coédité en 2012 avec Fabrice Galtier l'ouvrage collectif *Le monstre et sa lignée. Filiations et générations monstrueuses dans la littérature latine et sa postérité* (Paris, L'Harmattan, 2012). Sa thèse est en cours de publication chez Latomus (Bruxelles) : *Travail de figuration et usages de soi à Rome. Autour de la correspondance de Cicéron*.

THIERRY GRANDJEAN est professeur agrégé de Lettres classiques et docteur en Sciences de l'Antiquité (Université de Strasbourg). Ses travaux de recherche portent sur la rhétorique épидictique et la seconde sophistique, en particulier sur les discours de Dion Chrysostome, et sur les relations des intellectuels grecs avec le pouvoir romain.

AMÉLIE LECOQ est agrégée d'histoire et prépare actuellement un doctorat, sous la direction d'Hubert Bost, à l'École Pratique des Hautes Études (Paris). Ses recherches portent sur les enseignements théologiques, philosophiques et moraux dispensés au Séminaire de Lausanne, où étudiaient les apprentis au ministère venus de France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Depuis 2008, elle enseigne l'histoire moderne à l'université Paris 7 — Diderot.

ALESSANDRA LOCATELLI est PRAG d'Italien depuis 2008 dans le département d'italien de l'Université de Haute-Alsace. Elle prépare une thèse de doctorat sur « Le thème de l'exil dans l'œuvre de Fulvio Tomizza », sous la direction du professeur Perle Abbrugiati à l'université d'Aix-Marseille et est rattachée au Centre aixois d'études romanes (EA 854).

CATHERINE OTTEN-FROUX est maître de conférences en histoire médiévale à l'université de Strasbourg, membre de l'UMR 7044 *Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe (ArchHiMèdE)*. Ses domaines de recherche portent sur les Latins en Méditerranée orientale et particulièrement l'histoire de Chypre aux XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Elle a publié *Une enquête à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle. Le sindacamentum de Napoleone Lomellini, capitaine génois de Famagouste (1459)* (Centre de Recherche Scientifique, Sources et Études de l'Histoire de Chypre, 36, Nicosie 2000) ainsi que dirigé plusieurs ouvrages : avec J. Herrin et M. Mullett, *Mosaics. Festschrift for A.H.S. Megaw* (British School at Athens, Studies 8, Londres 2001), avec D. Coulon, P. Pagès et D. Valérian, *Chemins d'outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, 2 vol., (Byzantina Sorbonensia

20, Paris 2004). Elle a également participé à la rédaction de catalogues d'exposition sur l'Arménie.

CHRISTINE PFLÜGER est professeur des universités. Elle enseigne la didactique de l'histoire à l'université de Kassel ; ses recherches portent sur l'histoire franco-allemande, la mémoire et les représentations de l'histoire ainsi que sur l'enseignement bilingue de l'histoire. Outre de nombreux articles sur ces questions, elle a notamment publié *Kommissare und Korrespondenzen : politische Kommunikation im Alten Reich* (Böhlau, 2005), co-dirigé un volume collectif (*Geschichte und ihre Didaktik. Ein weites Feld... Unterricht, Wissenschaft, Alltagswelt*. Wochenschau Verlag, Schwalbach/Ts. 2009) et organisé un dossier de revue scientifique (*Deutsch-Französische Beziehungen. Geschichte Lernen*, vol. 144, novembre 2011).

AIRTON POLLINI est maître de conférences d'histoire de l'Antiquité grecque à l'Université de Haute-Alsace, membre de l'UMR 7044 *Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe (ArcHiMèdE)* et de l'équipe franco-italienne des fouilles de Poseidonia-Paestum (Italie). Il a étudié l'organisation, l'occupation et les limites de l'espace rural des colonies grecques en Italie du Sud (thèse de doctorat en cours de publication au Centre J. Bérard de Naples sous le titre *Frontières et territoires en Grande Grèce. Archéologie et histoire des représentations*). Il a publié plusieurs articles scientifiques et de diffusion des savoirs au grand public, notamment sur des questions relatives aux définitions de l'espace d'une cité grecque coloniale, sur l'historiographie de l'étude des colonies grecques et sur les identités en contexte colonial. Il a également publié une anthologie de textes commentés portant sur le commerce dans l'Antiquité (*Mercato : le commerce dans les mondes grec et romain*, textes réunis et présentés par P. P. Funari et A. Pollini, Paris, les Belles lettres, 2012).

CHRISTOPHE REGINA est docteur en histoire moderne et chercheur associé à l'UMR 7303 TELEMME-MMSH et PRAG à l'ESPE de Toulouse. Ses travaux portent notamment sur les rapports des femmes à la violence au XVIII<sup>e</sup> siècle, la criminalité, la sociabilité urbaine, les liens entre littérature et droit et les gens de justice. Il est co-auteur de *Lucifer au couvent. La femme criminelle et l'institution du refuge au siècle des Lumières*, avec Philippe Gardy (CNRS-LAHIC, PULM, 2009). Il a consacré un essai à la question de l'historicisation de la violence des femmes, *La violence des*

*femmes. Histoire d'un tabou social* (Max Milo Éditions, 2011). Il a également publié, avec Lucien Faggion, un ouvrage pluridisciplinaire dédié à une réflexion sur la violence, *La violence. Regards croisés sur une réalité plurielle* (CNRS Éditions, 2010) ainsi qu'un *Dictionnaire de la méchanceté* (Éditions Max Milo en 2013).

MARIE-CLAIRE VITOUX est maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Haute-Alsace. Elle est spécialiste de la question ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle à laquelle elle a consacré sa thèse (*Paupérisme et assistance à Mulhouse au XIX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, 1985) et de nombreux articles : elle travaille en particulier sur la concomitance de la construction des identités sociales, des identités nationales et de l'identité régionale alsacienne. Elle explore de façon complémentaire la question de la mémoire de la Seconde guerre mondiale entre Alsace et France (Marie-Joseph Bopp, *Ma ville à l'heure nazie : Colmar, 1940-1945*, éd. établie par N. Stoskopf et M.-Cl. Vitoux, Strasbourg, la Nuée bleue, 2004) et de la guerre franco-prussienne (*Strasbourg, 1870 : le journal du siège d'après le journal inédit d'Ernest Frantz : 15 juillet-28 septembre*, introduction et commentaires d'A. Bouche, D. Bourgeois et M.-Cl. Vitoux, Nancy, éd. Place Stanislas, 2011). Elle a également dirigé ou codirigé plusieurs ouvrages collectifs (*Des hommes et des tours : les Coteaux-Mulhouse 1960-2010 : la fabrique d'un quartier*, Strasbourg, éd. Place Stanislas, 2010 ; *Les friches industrielles, point d'ancrage de la modernité*, Panazol, Lavauzelle, 2006 ; *SACM, quelle belle histoire ! de la fonderie à l'université, Mulhouse, 1826-2007*, Strasbourg, la Nuée bleue, 2007).



Cet ouvrage a été publié grâce au *Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques* (CRESAT — EA 3436), avec la participation d'*Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe* (ArchHiMèdE — UMR 70 44).





## Préface

### Une question de refus

CÉLINE BORELLO ET AIRTON POLLINI

Nous voudrions commencer la présentation de ce recueil par une mise en contexte, celui de son origine, de sa réalisation et des objectifs que nous nous sommes fixés. L'idée de ces trois journées d'étude est née d'un refus. Celui de répondre à une demande institutionnelle, faite à l'ensemble des historiens du département d'histoire de l'Université de Haute-Alsace, de participer au débat concernant l'identité nationale à la fin de l'année 2009. Pour les enseignants-chercheurs, décliner cette invitation n'était pourtant pas synonyme de silence face à la question identitaire. Très rapidement, il s'est agi de répondre scientifiquement à cette demande. Ainsi, au lieu de présenter un simple refus, vu le caractère problématique du débat, la manière dont il se posait et l'instrumentalisation politique qui pouvait en découler, nous nous sommes proposés d'y participer sous la forme d'une journée d'études, en janvier 2010, sur le thème des « Identities plurielles ».

C'était une réponse qui se voulait tout à la fois savante, émanant d'universitaires, fondée sur une démarche scientifique, particulièrement historique, et désireuse de s'adresser à un public élargi aux membres de la société civile. De fait, l'objectif était de faire le pont entre les connaissances scientifiques et des études de haute qualité, d'une part, et la diffusion de ce savoir à un auditoire de non-spécialistes, d'autre part. C'était un double pari. Du côté universitaire, il y a encore aujourd'hui une certaine réticence pour la diffusion des savoirs auprès de non-spécialistes et pour



la nécessaire adaptation d'un vocabulaire pour qu'il soit à la portée des non-initiés. De l'autre côté, il y a une circonspection probablement équivalente à l'égard du monde universitaire, accusé, parfois à juste titre, de se renfermer sur lui-même, dans une sorte de citadelle du savoir inaccessible... La présence de plusieurs de nos étudiants et d'un auditoire moins coutumier de l'université, ainsi que leurs réactions très favorables à cette initiative, nous ont amenés à poursuivre l'expérience. C'est donc cette volonté et ce double pari qui expliquent la poursuite de cette entreprise sous la forme de deux autres journées d'études sur les thématiques d'appartenance et d'exclusion, le 4 décembre 2010 et le 2 décembre 2011. Outre ces thématiques fédératives, la caractéristique de ces trois journées est la démarche volontairement diachronique ainsi qu'une ouverture progressive vers une approche pluridisciplinaire mêlant histoire, histoire de l'art et études littéraires.

Pour clore ce propos liminaire, ajoutons que ces rencontres sont aussi le fruit d'une collaboration entre les laboratoires de recherche représentés au sein du département d'histoire de l'Université de Haute-Alsace, le CRESAT (EA 3436) et ArcHiMède (UMR 7044), dont les axes « Politiques et identités » et « Cultures et identités » recourent les thématiques de ces journées. Leur soutien financier pour l'organisation de ces rencontres et la publication des actes est précieux et nous voudrions tout particulièrement remercier leurs responsables, les professeurs Marie-Laure Freyburger et Maria Teresa Schettino (UMR 7044) et les professeurs Nicolas Stoskopf et Olivier Thévenin (EA 3436). Nous avons été également particulièrement sensibles de l'appui de la mairie de Mulhouse et des responsables de la Médiathèque qui nous ont accueillis dans leurs locaux : en sortant du cadre strictement universitaire, nous avons pu concrètement interagir de façon intellectuelle, dans le sens fort du terme, avec la société.



# Introduction Générale







## Les problèmes de la citoyenneté et de l'exclusion chez les anciens Grecs

AIRTON POLLINI

En guise d'introduction aux différentes contributions à ce volume, l'attention doit être portée sur la discussion à propos des formes originelles de la citoyenneté et des catégories d'infra-citoyenneté. Dans l'ensemble, ce recueil prend en compte trois facettes d'une même question, celle de l'appartenance des individus ou groupes d'individus à une communauté déterminée. Pour simplifier, ces trois facettes peuvent être décrites par trois termes, très fortement connotés et utilisés par différentes idéologies passées et présentes : identité<sup>1</sup>, citoyenneté et exclusion.

L'objectif de cette introduction critique est de proposer une brève mise au point des questions de citoyenneté et d'exclusion dans les cités grecques d'époque classique<sup>2</sup>. Ce choix n'est pas fait pour renforcer le

1. Pour ce qui relève du problème des identités dans le monde grec, je renvoie à l'article correspondant dans ce recueil.
2. Pour le monde grec avant les conquêtes d'Alexandre le Grand, la définition la plus générale d'une cité, *polis* en grec, est la communauté de citoyens. À ce propos, nous pouvons rappeler ici une citation de Hannah Arendt : « La *polis* proprement dite n'est pas la cité en sa localisation physique ; c'est l'organisation du peuple qui vient de ce que l'on agit et parle ensemble, et son espace véritable s'étend entre les hommes qui vivent ensemble dans ce but, en quelque lieu qu'ils se trouvent. », *Condition de l'homme moderne*, p. 258. Ainsi l'appartenance à la communauté est la clé de l'intégration de l'individu, en même temps que c'est l'ensemble des citoyens qui forment la cité dans le sens politique et institutionnel. Pour une discussion sur la cité grecque, voir en particulier Oswyn Murray et Simon Price (éd.), *La cité grecque d'Homère à Alexandre*,

cliché, courant dans les études d'histoire, selon lequel tout commence chez les anciens Grecs ; mais la majorité de ceux qui se sont un jour tournés vers ces questions d'identité, de citoyenneté et d'exclusion connaissait bien ses classiques et se référait de façon explicite ou implicite à la tradition littéraire grecque<sup>3</sup>. De plus, si les notions de nation et de nationalité sont assez largement reconnues comme étant problématiques, celle de citoyenneté semblerait, à première vue, plus élémentaire. Cette simplicité n'est qu'apparente et les contributions qui suivent tentent de porter un regard critique sur cette prétendue simplicité. La communauté des historiens s'accorde en principe sur le fait que l'on ne peut parler de nation et d'État-nation qu'à partir de l'époque contemporaine, même si certains voient la formation de cette notion dès le début de l'époque moderne. En revanche, citoyenneté est une catégorie plus généralement utilisée, de l'Antiquité jusqu'à nos jours<sup>4</sup>. En effet, nous parlons volontiers de citoyenneté athénienne ou spartiate, mais nous nous gardons bien d'une quelconque allusion à une nation dans ces périodes anciennes. D'autre part, des études récentes tendent à renforcer l'analyse de la cité grecque, *polis*, comme un État, comparable à la définition que nous utilisons pour les périodes plus récentes<sup>5</sup>.

Paris, La Découverte, 1992 ; Morgens Herman Hansen et Thomas Heine Nielsen (éd.), *An Inventory of Archaic and Classical Greek Poleis*, Oxford, Oxford University Press, 2004, avec bibliographie. Sur l'interaction des aspects politiques et urbanistiques de la cité grecque antique, voir Emanuele Greco (éd.), *La Città greca antica*, Donzelli, 1999 ; dans ce volume, voir en particulier Mario Lombardo, « La polis : società e istituzioni », p. 5-36. Après les conquêtes d'Alexandre, les problèmes de la citoyenneté semblent changer quelque peu de nature ; sur la possibilité des citoyennetés multiples dans l'Antiquité, voir Anna Heller et Anne-Valérie Pont (éd.), *Patrie d'origine et patries électives : les citoyennetés multiples dans le monde grec d'époque romaine, actes du Colloque international de Tours*, 2009, Tours, Ausonius, 2012.

3. À propos d'une comparaison entre le monde grec et l'époque moderne, voir en particulier : Morgens Herman Hansen, *Polis et cité-État. Un concept antique et son équivalent moderne*, A. Hasnoaoui (trad.), Paris, les Belles lettres, 2001 (*Polis and city-State. An Ancient Concept and its Modern Equivalent*). Voir aussi : Cornelius Castoriadis, *La Cité et les lois. Ce qui fait la Grèce, 2, Séminaires 1983-1984 : la création humaine*, 3, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
4. Pour une synthèse sur les comparaisons entre les définitions de ce que pouvait être un État dans l'Antiquité grecque et la définition de l'État moderne, comprenant également son interaction avec la catégorie de citoyens, en opposition aux notions de peuple, nation, nationaux, etc., voir en particulier : Morgens Herman Hansen, *Polis et cité-État... op. cit.*, p. 59-61.
5. À ce propos, la préface de M. H. Hansen est très éclairante : « ... je montre que, en dépit des différences bien connues, le concept de *polis* est plus proche de notre concept moderne d'État que de celui qui prévalait au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, et que

## Questions de citoyenneté et d'infra-citoyenneté

Pour parler des différents cas des catégories sociales qui posent un problème d'appartenance à une société donnée, il faut commencer par la définition de ceux qui font incontestablement partie de cette communauté, c'est-à-dire les citoyens de plein droit<sup>6</sup>. Chez les anciens Grecs, les conditions d'accès à la citoyenneté paraissent bien définies : pour l'ensemble des cités grecques de l'époque classique, nous identifions communément quatre conditions essentielles, qui peuvent être considérées comme génériques. Un citoyen est nécessairement un homme, majeur, de condition libre et de filiation citoyenne<sup>7</sup>. À partir de ces catégories de base, chaque

décrire la *polis* comme un État n'est pas aussi anachronique que ce que l'on a coutume de penser. La convergence des concepts de *polis* et d'État durant les derniers siècles est attribuée à trois facteurs en particulier : (a) à la modification radicale qu'a subie le concept de souveraineté entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle ; (b) au fait que, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le concept de citoyenneté est devenu un élément constitutif du concept d'État ; (c) à la quasi-identification, dans la pensée politique occidentale, du concept d'État à celui d'État démocratique. », *ibid*, p. 14-15. Sur la cité grecque en général, voir en particulier le manuel : Raoul Lonis, *La Cité dans le monde grec*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin, 2007 (1994).

6. Cf. Claude Vatin, *Citoyens et non-citoyens dans le monde grec*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1984 ; Claude Mossé, *Le Citoyen dans la Grèce antique*, Paris, Nathan, 1993. Voir notamment les quatre premiers chapitres du recueil : Philippe Gauthier, *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, D. Rousset (éd.), Genève, Droz, 2011, en particulier : Philippe Gauthier, « La citoyenneté en Grèce et à Rome : participation et intégration », *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Genève, Droz, 2011, p. 13-33. Selon Fr. Ruzé, qui s'appuie sur un passage chez Hésiode (*Les Travaux et les jours*, 225-227), les premières définitions du citoyen à l'époque classique se faisaient en opposition aux étrangers : « les étrangers et les gens du pays », Françoise Ruzé, « Les premières manifestations de la citoyenneté en Grèce », in D. Gondicas (éd.), *Eunomia. À la recherche de l'équité, Cahiers du Littoral*, Paris, De Boccard, 2003, p. 165-174 ; voir aussi un commentaire sur les premières attestations des lois dans le monde grec archaïque : Françoise Ruzé, « La loi et le chant », in D. Gondicas (éd.), *Eunomia. op. cit.*, p. 199-207.
7. Pour une synthèse sur les principes fondamentaux d'accès à la citoyenneté, avec les références aux sources antiques pour chaque critère, voir M. Lombardo, « La polis... », loc. cit., 1999, p. 16-17. Selon sa classification, les quatre aspects essentiels de la citoyenneté grecque sont : l'ascendance ; la propriété de la terre, surtout le droit d'en posséder ; la participation aux activités militaires : même si elle n'est pas une activité exclusive des citoyens, la participation aux efforts de guerre relève de la compétence essentielle du citoyen ; enfin, l'intégration sociale et culturelle, notamment à travers une éducation spécifique, la *paideia*, qui a l'objectif de préparer le futur citoyen.

cit  grecque d finit des crit res sp cifiques ou suppl mentaires, ce qui constitue finalement un ensemble tr s vari , voire disparate, de conditions pour l'acc s   la citoyennet <sup>8</sup>.

Si l'on conna t relativement mal des cas concrets de d finition d'appartenance et des textes de constitutions des cit s antiques, dans le domaine de la r flexion politique, nous sommes un peu moins d pourvus. Dans ce cadre, le texte le plus abouti sur les d finitions de citoyennet  est la *Politique* d'Aristote, o  le philosophe poursuit un double objectif, celui de d finir et critiquer les constitutions existantes et les l gislateurs qui le pr c dent ainsi que de proposer sa vision d'une constitution id ale, parfaite<sup>9</sup>. Dans la premi re partie, celle o  Aristote critique ses pr d cesseurs, il expose les d finitions qui nous int ressent ici :

« La cit , en effet, est un ensemble d termin  de citoyens, de sorte que nous avons   examiner qui il faut appeler citoyen et ce qu'est le citoyen. Car sur le citoyen aussi il y a une controverse, puisque tout le monde n'est pas d'accord pour dire du m me individu qu'il est citoyen ; tel, en effet, qui est citoyen dans une d mocratie, souvent, dans une oligarchie, ne sera pas citoyen. Quant   ceux auxquels cette d nomination  choit autrement < que par la voie normale > (ceux, par exemple, qu'on a fait citoyens < par naturalisation >), laissons-les de c t . Le citoyen n'est pas citoyen par le fait d'habiter tel endroit, car des m t ques et des esclaves partagent leur r sidence < avec lui >. Ne sont pas non plus citoyens ceux qui participent < aux droits civiques > dans la < seule > mesure o  ils peuvent aller en justice comme accus s et comme accusateurs (  ces droits, en effet, participent aussi ceux qui sont li s <   la cit  > par des conventions commerciales) [...] L'objet de notre recherche, en effet, c'est le citoyen < au sens > plein dont le titre n'ait besoin d'aucun correctif de ce genre, car pour ceux qui sont priv s de leurs droits civiques ou exil s se pr sentent les m mes difficult s et

8. Sur la question du citoyen, de la cit  grecque antique et du concept m me de citoyennet  dans le monde grec, il existe une tr s large bibliographie, notamment sur la cit  grecque, *polis*. Voir en particulier les nombreuses publications du Copenhagen Polis Center et deux synth ses r centes : John K. Davies, « The concept of the "citizen" », in S. Cataldi ( d.), *Poleis e Politeiai : esperienze politiche, tradizioni letterarie, progetti costituzionali, Atti del convegno internazionale di storia Greca*, Turin, Ed. dell'Orso, 2004, p. 19-30 et Nick Fisher, « Citizens, foreigners and slaves in Greek society », in K.H. Kinzl ( d.), *A Companion to the Classical Greek World*, Malden, MA, Blackwell Publishing, 2006, p. 327-349.
9. Cf. Pierre Aubenque, « Th orie et pratique politiques chez Aristote », *La "Politique" d'Aristote, Entretiens de la Fondation Hardt pour l' tude de l'Antiquit  classique*, XI, 1964, Gen ve, Fondation Hardt, 1965, p. 97-114.

les mêmes solutions. Un citoyen au sens plein ne peut pas être mieux défini que par la participation à une fonction judiciaire et à une magistrature »<sup>10</sup>.

Dans la suite du passage, Aristote précise davantage le sens de participation judiciaire et à une magistrature. Pour lui, le citoyen au sens plein est celui qui peut être juge et membre de l'Assemblée des citoyens, de façon illimitée dans le temps. Et cette définition du citoyen au sens plein se trouve uniquement dans le cas des démocraties, dans lesquelles c'est justement l'Assemblée des citoyens, le *démos*, qui prend les décisions importantes pour l'ensemble de la communauté politique de la cité. Dans le cas d'autres régimes politiques, c'est uniquement une partie restreinte des citoyens qui est à même de prendre les décisions politiques, telle l'oligarchie spartiate et son conseil des Anciens, la Gérousie, par exemple. Le philosophe conclut : « Ce qu'est le citoyen est donc manifeste à partir de < ces considérations > : de celui qui a la faculté de participer au pouvoir délibératif ou judiciaire, nous disons qu'il est citoyen de la cité concernée, et nous appelons, en bref, cité l'ensemble de < gens > de cette sorte quand il est suffisant pour vivre en autarcie »<sup>11</sup>.

Une fois que nous avons défini, avec Aristote, la catégorie des citoyens de plein droit, il revient à traiter plus spécifiquement du sujet de ce recueil, c'est-à-dire ceux pour qui l'appartenance pose problème<sup>12</sup>, soit quand ils sont des citoyens de deuxième classe, pas totalement exclus, pas totalement intégrés, soit quand ils sont vraiment exclus, volontairement ou par la contrainte. Passons sur les catégories des personnes clairement exclues d'avance de tout droit de citoyenneté, dans le sens strictement politique du terme, puisque ces catégories sociales ont fait l'objet d'études

10. Aristote, *Politique*, III, 1, 2-6 = 1275a, 1-23, trad. P. Pellegrin, Paris, GF Flammarion, 2<sup>e</sup> éd., 1993.

11. Aristote, *Politique*, III, 1, 12 = 1275b, 18-22, trad. P. Pellegrin, Paris, GF Flammarion, 2<sup>e</sup> éd., 1993.

12. La grande majorité de nos sources pour l'Antiquité, mais aussi pour les périodes plus récentes, concernent plutôt les catégories sociales appartenant aux différentes couches de l'élite des sociétés analysées. Pour la question des élites dans le monde grec, voir en particulier la publication récente des actes d'un colloque consacré à cette question : Laurent Capdetrey et Yves Lafond (éd.), *La Cité et ses élites. Pratiques et représentations des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques*, 2006, Poitiers, De Boccard, 2010.



spécifiques : comme les femmes<sup>13</sup> ; les étrangers<sup>14</sup> résidents, *mètèques*, ou de passage, *xénoi* ou *parepidémoi*<sup>15</sup> ; et les esclaves<sup>16</sup>. Ce qui nous intéresse ici sont les différentes catégories intermédiaires, ceux qui sont citoyens, mais qui n'ont pas tous les droits associés à cette condition, et ceux qui ont été exclus de la communauté de citoyens pour une raison ou pour une autre, les exilés ; bref, on s'intéresse aux catégories dont la définition est la plus complexe.

Pour continuer avec Aristote, le philosophe aborde les catégories intermédiaires dans la suite de son raisonnement, surtout en ce qui concerne les artisans et les « hommes de peine », *thètes* dans l'original en grec<sup>17</sup>.

13. La question des femmes dans les cités grecques est complexe. Une analyse du vocabulaire permet de montrer que les femmes étaient considérées comme citoyennes dans le sens de celles nées de parents citoyens : *astè*, féminin d'*astos*, qui désigne celui né de parents citoyens, en opposition à *politès*, féminin de *politès*, qui désigne celui qui a des droits politiques dans sa cité. Une femme était donc considérée comme citoyenne, mais sans les droits politiques qui y sont associés. Et cela consistait parfois même en une condition nécessaire pour l'attribution du droit de cité aux enfants. La loi de Périclès de 451 av. J.-C. qui restreint l'accès à la citoyenneté aux enfants de deux parents citoyens, le père et la mère, est très claire à ce propos. Morgens Herman Hansen, *Polis et cité-État... op. cit.*, p. 96 ; Nicole Loraux, *Les Enfants d'Athéna : idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Paris, F. Maspero, 1981 ; Nicole Loraux (éd.) *La Grèce au féminin*, Paris, les Belles lettres, 2003 ; Pierre Brulé, *Les femmes grecques à l'époque classique*, Paris, Hachette littératures, 2001 ; Claude Mossé, *La Femme dans la Grèce antique*, Paris, Albin Michel, 1983 ; Claude Mossé, « *Astè kai politès*. La dénomination de la femme athénienne dans les plaidoyers démosthéniens », *Ktèma*, 10, 1985, p. 77-80.
14. Marie-Françoise Baslez, *L'Étranger dans la Grèce antique*, Paris, les Belles lettres, 2008 (1984) ; Philippe Gauthier, « *Mètèques, périèques et paroikoi* : bilan et points d'interrogation », *Études d'histoire et d'institutions grecques. Choix d'écrits*, Genève, Droz, 2011, p. 55-77. Voir aussi les actes de deux colloques organisés à Nancy : *L'Étranger dans le monde grec*, R. Lonis (éd.), 1987-1991, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
15. Jean-Manuel Roubineau, « La condition d'étranger de passage dans les cités grecques : statut de droit ou position hors-la-cité », in L. Capdetrey et J. Zurbach (éd.), *Mobilités grecques. Mouvements, réseaux, contacts en Méditerranée, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique*, *Scripta Antiqua*, 46, Bordeaux, Ausonius, 2012, p. 157-173.
16. Jean Andreau et Raymond Descat, *Esclave en Grèce et à Rome*, Paris, Hachette littératures, 2003 ; Yvon Garlan, *Les Esclaves en Grèce ancienne*, Paris, F. Maspero, 1982.
17. Les thètes, terme utilisé pour désigner les gens de basse extraction, pauvres et travailleurs salariés en général, formaient la quatrième classe censitaire d'Athènes. Cette classe était exclue des magistratures de la cité (cf. Aristote, *Politique*, II, 12, 6 = 1274a), ne pouvait pas servir comme hoplite dans l'armée, mais avait un rôle important

« Parmi les difficultés concernant le citoyen, il en reste encore une. Est-ce qu'est vraiment citoyen < seulement > celui qui a le droit de participer à une magistrature, ou doit-on ranger aussi les artisans < parmi les citoyens > ? [...] Mais si aucun d'entre eux n'est citoyen, dans quel groupe faudra-t-il ranger chacun d'eux ? Ils ne sont, en effet, ni des métèques ni des étrangers. [...] Car ce qui est vrai, c'est qu'il ne faut pas ranger parmi les citoyens < des gens sous prétexte que > sans eux la cité ne pourrait pas exister, puisque les enfants ne sont pas citoyens au même sens que les adultes, mais ceux-ci < le sont > pleinement, ceux-là sous condition, car ils sont bien des citoyens, mais incomplets. [...] La cité excellente, quant à elle, ne fera pas de l'artisan un citoyen »<sup>18</sup>.

Ces brefs commentaires d'Aristote permettent de souligner l'existence de certains groupes d'individus d'un statut ambigu, intermédiaire. Ils sont certainement utiles à la communauté et ne peuvent être rangés dans aucune catégorie bien définie d'inclus ou exclus du corps civique. Si l'exemple extrait du texte d'Aristote est un cas théorique, une conception intellectuelle des sociétés antiques, il suffit, pour citer un exemple concret, de mentionner les couches intermédiaires à Sparte. Les deux principales de ces catégories étaient les *Inférieurs*, les *hypomeiones*, ceux qui perdaient le statut de citoyen parce qu'ils ne répondaient plus aux critères exigés pour l'exercer, notamment le minimum de ressources nécessaire ; ou encore les *Neodamodes*, des anciens *Hilotes* (travailleurs dépendants<sup>19</sup>) affranchis. Appuyons-nous sur le court passage de Xénophon, le seul texte qui mentionne clairement ces catégories<sup>20</sup>, dans son récit sur un complot organisé par un certain Cinadon en 397 av. J.-C. :

« Les Éphores lui demandant combien Cinadon disait avoir de complices de son entreprise, il répondit que celui-ci disait à ce sujet que ceux qui étaient dans le secret avec lui et les autres chefs n'étaient pas du tout nombreux, mais qu'on pouvait compter sur eux, et que les conjurés se disaient sûrs d'avoir pour complices tous les Hilotes, tous les *Neodamodes*, tous les Inférieurs et tous les Périèques ; car chaque fois que parmi ces gens-là il était question

comme rameurs de la flotte militaire. Voir : Morgens Herman Hansen, *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène : structure, principes et idéologie*, S. Bardet (trad.), *Texto*, Paris, Tallandier, 2009 (1991), p. 137-140.

18. Aristote, *Politique*, III, 5, 1-3 = 1277b-1278a, trad. P. Pellegrin, Paris, GF Flammarion, 2<sup>e</sup> éd., 1993.
19. Jean Ducat, *Les Hilotes*, *Bulletin de correspondance hellénique. Supplément 20*, Athènes, École française d'Athènes, 1990 ; Stephen Hodkinson, *Property and Wealth in Classical Sparta*, Londres, Duckworth, 2000.
20. Voir un commentaire sur ce passage : Françoise Ruzé, « Les inférieurs libres à Sparte : exclusion ou intégration ? », in D. Gondicas (éd.), *Eunomia. op. cit.*, p. 93-105.

des Spartiates, aucun ne pouvait cacher le plaisir qu'il aurait à les manger tous crus. »<sup>21</sup>

Ces brefs commentaires sur les difficultés de définition de citoyenneté et d'infra-citoyenneté dans le monde grec classique permettent de prendre conscience de la complexité de ces catégories, et cela dès les premiers essais d'établissement d'une conception théorique de la question. Dans les contributions suivantes, ces mêmes problèmes sont posés pour différents contextes historiques et sociaux, de l'Antiquité à nos jours, dans une optique résolument diachronique. Enfin, il faut citer encore une fois Aristote, car il a bien résumé les enjeux politiques de la création de ces catégories de citoyens de deuxième classe, d'infra-citoyens :

« Que donc il y ait plusieurs sortes de citoyens, c'est manifeste d'après ce qui précède, de même aussi qu'on définit avant tout le citoyen comme celui qui participe aux honneurs publics, comme l'a dit Homère :  
 "Comme un errant privé d'honneurs"<sup>22</sup>,  
 car il est comme un métèque celui qui ne participe pas aux honneurs publics. Mais là où on dissimule < cette exclusion > c'est dans le but de tromper les habitants < de la cité > »<sup>23</sup>.

## Exils et exilés

Après les problèmes de la citoyenneté et d'infra-citoyenneté, abordons le troisième aspect étudié dans l'ensemble de ce volume, celui des exilés, des individus ou groupes de personnes qui appartenaient au corps civique et qui en ont été exclus. Ce sont des individus en situation de nomadisme ou d'éloignement de leur territoire d'origine.

Pour comprendre la figure de l'exilé<sup>24</sup>, il est essentiel de s'attarder sur l'acte de rupture qui constitue le départ, qui peut résulter d'un choix per-

21. Xénophon, *Helléniques*, III, 3, 6, trad. P. Chambry, Paris, GF Flammarion, 1967.

22. *Iliade*, IX, 648 ; XVI, 59.

23. Aristote, *Politique*, III, 5, 9 = 1278a, 35-40, trad. P. Pellegrin, Paris, GF Flammarion, 2<sup>e</sup> éd., 1993.

24. En opposition à la tradition des études concentrées sur les différentes couches de l'élite des sociétés antiques, un intérêt récent est porté aux « petites gens » en général et aux pauvres dans l'Antiquité grecque. Sur les pauvres, nous signalons l'ouvrage à paraître organisé par Sylvie Rougier-Blanc et le dossier, sous la direction d'Anne Jacquemin, dans la revue *Ktèma* de 2013. Pour la question plus large des exclus en général, voir : Catherine Wolff (éd.), *Les Exclus dans l'Antiquité*, 2004, Lyon, Université Jean Moulin-Lyon 3-De Boccard, 2007. Sur les exilés en particulier, voir

sonnel ou collectif (intellectuel, culturel, familial...), ou bien être imposé par le contexte ou les circonstances politiques, économiques, religieuses... Le départ en soi conditionne-t-il le statut de l'exilé ? Dans quelle mesure le départ change-t-il l'identité et le sentiment d'appartenance des individus ? Quel regard différencié porte la société d'accueil selon les différentes figures d'exilés ? Quelle spécificité pouvons-nous établir dans une terminologie toujours multiple, parfois complexe et souvent instrumentalisée dans l'histoire, qui mélange l'exilé, l'immigré, l'étranger, en bref, l'autre ?

De même que pour les problèmes d'infra-citoyenneté traités ci-dessus, il est intéressant de voir les origines grecques de cette figure d'exilé. Commençons avec les épopées homériques, les premiers textes de la littérature occidentale. Les premières mentions bien claires à la figure de l'exilé sont en rapport direct avec des fautes graves, des crimes<sup>25</sup>. C'est le cas d'Ulysse (*Odyssée*, XIII, 256-261) qui dit :

*On m'a parlé d'Ithaque jusque dans la vaste Crète,  
À l'autre bout des mers. Je viens d'y aborder moi-même  
Avec ces biens ; j'en ai laissé autant à mes enfants  
Et j'ai fui, pour avoir tué le fils d'Idoménée,  
Orsiloque aux pieds vigoureux, qui, dans la vaste Crète,  
L'emportait sur tous les humains par ses jambes alertes<sup>26</sup>.*

Et aussi, toujours dans l'*Odyssée* (XV, 271-282), lors des errances de Télémaque à la recherche d'informations sur son père, il rencontre un certain Théoclymène :

*Alors Théoclymène au visage de dieu lui dit :  
Moi aussi j'ai quitté ma terre, ayant tué un homme  
De ma race ; il avait, dans le riche pays d'Argos,  
Beaucoup de frères et d'alliés qui régnaient en seigneurs.  
J'ai fui pour éviter la mort et la funeste Parque :  
Mon destin veut que désormais j'erre parmi les hommes.  
Laisse monter sur ton vaisseau l'exilé qui t'implore !  
Sauve-moi de leurs coups, car je suis sûr qu'ils me poursuivent<sup>27</sup>.*

Sortant de la légende, il faut se tourner vers l'aspect concret de l'exclusion dans le monde grec antique. Il est acquis actuellement que la

l'ouvrage : Sara Forsdyke, *Exile, Ostracism, and Democracy : the Politics of Expulsion in Ancient Greece*, Princeton, Princeton University Press, 2005.

25. Cf. Marie-Françoise Baslez, *L'Étranger dans la Grèce antique*, op. cit., p. 64.

26. Homère, *Odyssée*, F. Mugler (trad.), Paris, Actes Sud, Babel, 1995 (1991).

27. *Ibid.*

notion de vie privée véhicule un sens bien différent aujourd'hui par rapport à l'Antiquité<sup>28</sup>. Chez les anciens Grecs, l'exclusion est tout d'abord politique, une volonté de mise à l'écart d'une personne pour des raisons d'enjeux politiques majeurs pour la cité, ou de crime grave comme le meurtre et la trahison<sup>29</sup>. Il faut bien faire la distinction entre les différentes formes d'exil, dont notamment la procédure de l'ostracisme, qui est une pratique très particulière, bien connue à Athènes, mais probablement restreinte dans l'ensemble du monde grec<sup>30</sup>.

Pour ce qui relève du monde grec classique, une autre distinction est nécessaire, entre l'exclusion sociale (*atimie*) et l'exclusion géographique, l'exil à proprement parler. Dans beaucoup de cas connus<sup>31</sup>, l'exclusion votée par l'Assemblée de la cité est celle de la perte des droits politiques à l'intérieur de la communauté, l'*atimie*. De son étymologie, l'*atimie* correspond au déshonneur public, d'où la perte des droits politiques. L'exclusion géographique de l'exil est souvent un corolaire : l'individu qui n'a

28. Pour la question du rapport entre l'individu et le groupe, termes plus appropriés pour l'Antiquité, voir en particulier *Individus, groupes et politique à Athènes de Solon à Mithridate* in J.-C. Couvenhes et S. Milanezi (éd.), 2005, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2007.
29. Michel Debidour, « De l'exclusion à l'exil dans le monde grec et d'un exilé célèbre en particulier », in C. Wolff (éd.), *Les Exclus dans l'Antiquité*, op. cit., p. 39.
30. La découverte récente d'un *ostrakon* dans la colonie panhellénique de Thourioi, en Calabre actuelle, semble montrer la procédure de l'ostracisme en dehors d'Athènes, même s'il s'agit d'une cité fondée sur l'exemple athénien, comme le voulait Périclès au milieu du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : Emmanuele Greco, « Un ostrakon da Thurii », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 173, 2010, p. 97-101. Sur la question de l'ostracisme athénien, voir Claude Mossé et Annie Schnapp-Gourbeillon, « Quelques réflexions sur l'ostracisme athénien », in E. Greco (éd.), *Venticinque secoli dopo l'invenzione della democrazia*, Paestum, Fondazione Paestum, 1998, p. 39-50.
31. Pour l'époque classique, la majorité des exemples connus d'exclusion relèvent d'individus. Pour des groupes entiers de population, deux cas principaux existent de déplacements de populations entières : soit des communautés soumises aux vouloirs des tyrans, connus surtout en Sicile pour la période classique dont la figure de Denys 1<sup>er</sup> est devenue la définition même du tyran pour les penseurs grecs, soit les cas rapportés à l'époque hellénistique. Outre ces deux ensembles, quelques rares cas sont connus : «... après l'expulsion des Éginètes par les Athéniens, les habitants de Potidée sont évincés pendant la guerre du Péloponnèse par les mêmes Athéniens. Ensuite, c'est au tour des oligarques de Mytilène, une fois la ville reprise par Athènes ; on rencontre ensuite les Samiens en 412/1 ; de même plus tard les Thasiens sur l'ordre de Sparte en 385 ; les Platéens du fait des Béotiens en 374 et 373 ; les Ioulites, rebelles de Céos, du fait d'Athènes en 363/2... », Michel Debidour, « De l'exclusion à l'exil... », *loc. cit.*, p. 41-42.

plus de droits politiques perd son statut de citoyen de plein droit. Dans certains cas, il peut aussi perdre la protection juridique de la cité et son meurtre éventuel n'est pas jugé comme un crime contre un citoyen. Ainsi, celui qui a été frappé d'*atimie* prend la fuite et s'exile<sup>32</sup>.

Enfin, le dernier élément assez général à propos de ces figures du monde grec classique est la volonté affichée des exilés de rentrer chez eux, parfois même par l'intermédiaire d'interventions militaires d'armées extérieures ou d'une partie de l'armée de la cité stationnée ailleurs : ce fut le cas d'Alcibiade, exilé d'Athènes, et qui trouve l'appui de la flotte athénienne stationnée à Samos pour revenir dans sa cité d'origine. On peut également mentionner plusieurs cas de décrets de réconciliation qui accordent l'amnistie à des groupes assez larges d'exilés, dont l'exemple le plus connu est le *diagramma* d'Alexandre de 324 av. J.-C.<sup>33</sup>

Sortant des descriptions génériques<sup>34</sup>, réfléchissons sur les liens, qui me semblent relativement peu étudiés, entre l'exil et l'écriture de l'histoire<sup>35</sup>. Pour ne citer que les plus célèbres historiens grecs d'époque classique, Hérodote, Thucydide et Xénophon, tous les trois ont décidé d'écrire les faits du passé lors d'un exil ou au retour d'une période d'exil<sup>36</sup>. Cette question est intimement liée à la définition même de l'intellectuel<sup>37</sup>,

32. « Ils partaient, et c'était l'exclusion géographique qui remplaçait alors l'exclusion sociale : il leur paraissait moins dur de s'expatrier, voire de tenter de refaire leur vie à l'étranger dans la situation d'un métèque, même si cette attitude était ordinairement clouée au pilori par l'opinion publique comme un manque flagrant de patriotisme. », *ibid*, p. 41.
33. Jean-Marie Bertrand, *Inscriptions historiques grecques*, Paris, les Belles lettres, La Roue à livres / documents, 2004 (1992), n° 76.
34. Pour une liste d'exilés célèbres dans le monde grec antique, voir Michel Debidour, « De l'exclusion à l'exil... », *loc. cit.*, , p. 43.
35. Plutarque, dans son petit traité *De l'exil* (14), énonce déjà les liens entre l'exil et l'écriture de l'histoire en citant les exemples de Thucydide et Xénophon, mais aussi de Philistos, Timée et Androtion. Voir l'analyse récente de : Pascal Payen, « Les historiens grecs entre la cité et l'exil », *Incidenza dell'antico. Dialoghi di storia greca*, 8, 2010, p. 11-37.
36. P. Payen complète la liste des historiens exilés du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : Philistos de Syracuse, Théompompe de Chios et Timée de Tauroménion : *ibid*, p. 33. Ensuite, cette liste est enrichie par P. Payen avec les historiens grecs ou de langue grecque d'époques hellénistique ou romaine : Polybe, Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Plutarque, Flavius Josèphe, Arrien ou Lucien de Samosate.
37. Pour ce qui relève de la définition de l'intellectuel dans le monde grec, terme nécessairement anachronique pour traiter de l'Antiquité, voir Nicole Loraux et Carles Miralles (éd.), *Figures de l'intellectuel en Grèce ancienne*, Paris, Belin, 1998. Pour les figures d'intellectuel dans le monde grec, voir en particulier les études de M. Dana,

figure de lettres qui interagit directement avec la société, dans le sens le plus politique du terme.

Hérodote est né à Halicarnasse<sup>38</sup> vers 480 av. J.-C. et sa famille, peut-être lui-même aussi, participe activement à la révolte qui essaie de renverser le tyran de sa cité, Lygdamis ; après l'échec de l'entreprise, il doit quitter sa patrie et s'exile d'abord à Samos, puis entreprend ses grands voyages, en Orient, chez les Perses, en Égypte et dans plusieurs cités grecques, dont Athènes à l'époque de Périclès, cette cité, « l'école de la Grèce », qui accueille bon nombre de penseurs grecs venus de toute part du monde grec. Selon certaines sources, Hérodote serait retourné à Halicarnasse et aurait réussi cette fois à renverser le tyran Lygdamis, sans doute avant 454. S'il reste une grande part d'ombre dans la biographie du « père de l'histoire », il est pratiquement certain qu'il finit sa vie en tant que citoyen d'une nouvelle cité, la colonie grecque de Thourioi, en Italie du Sud, actuelle Calabre, où, en tant qu'immigré devenu citoyen, il a probablement achevé la rédaction de son œuvre<sup>39</sup>.

Thucydide, athénien, élu stratège, commandant de l'armée athénienne lors de la bataille d'Amphipolis en 424 av. J.-C. est réputé exilé après son échec militaire contre le spartiate Brasidas. Nous ne connaissons

qui traite de la mobilité de plusieurs penseurs provenant des cités grecques de la mer Noire : Madalina Dana, *Culture et mobilité dans le Pont-Euxin : approche régionale de la vie culturelle des cités grecques*, Bordeaux, Ausonius, 2011 ; Madalina Dana, « Mobilité et destins croisés : les réseaux culturels des cités du Pont Euxin », in L. Capdetrey et J. Zurbach (éd.), *Mobilités grecques. Mouvements, réseaux, contacts en Méditerranée, de l'époque archaïque à l'époque hellénistique*, *Scripta Antiqua*, 46, Bordeaux, Ausonius, 2012, p. 199-217. Pour les intellectuels à Athènes au IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., voir Vincent Azoulay, « Champ intellectuel et stratégies de distinction dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle : de Socrate à Isocrate », in J.-C. Couvenhes et S. Milanezi (éd.), *Individus, groupes et politique à Athènes de Solon à Mithridate*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2007, p. 171-199.

38. La plus ancienne source incontestable sur son origine vient de l'inscription sur la base d'une statue qui ornait la bibliothèque de Pergame, édifée par Eumène II dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (*Altertümer von Pergamon*, Inschr. n° 199). À l'époque romaine, presque tous les auteurs qui le citaient donnaient Halicarnasse comme sa ville natale : Denys d'Halicarnasse, *De Thucydide*, 5 ; Strabon, *Géographie*, XIV, 2, 16 ; Plutarque, *De Herodoti malignitate*, 35 ; *De exilio*, 13 ; Lucien, *Herodotus uel Aetion*, 1 ; *De domo*, 20.
39. Filippo Cassola, « Introduzione », in A.I. D'accinni (éd.), *Erodoto. Storie, Biblioteca Universale Rizzoli — Pantheon*, 1, Milan, Rizzoli Libri, 2001, p. 14 ; voir aussi Airton Pollini, « Hérodote de Thourioi témoin des migrants en Grande Grèce », in P. Rouillard (éd.), *Portraits de migrants, portraits de colons 1*, 2008, Nanterre, Paris, De Boccard, Colloques de la Maison René-Ginouvès, 2009, p. 53-62.

pas les circonstances de son procès et le fait même qu'il aurait été exilé est mis en doute par L. Canfora<sup>40</sup>. En revanche, selon la tradition, son exil dure 20 ans, jusqu'à la fin de la Guerre du Péloponnèse. En tout cas, l'auteur lui-même affirme avoir été exilé, malgré le manque de détails de son passage (Thucydide, V, 26). Selon Jacqueline De Romilly, dans l'introduction à sa traduction, « il semble avoir alors séjourné la plupart du temps en Thrace, à Skaptèsylè, où, sur le Pangée, se trouvaient ses mines. » Nous ne savons pas s'il entreprend l'écriture pendant ces années d'exil ou bien uniquement en 404 lors de son retour à Athènes. Toutefois, il est possible de supposer que son exil était à l'origine de la démarche d'enregistrement des faits de la Guerre du Péloponnèse<sup>41</sup>, c'est-à-dire la démarche d'historien, soucieux de raconter, selon ses mots au début de son œuvre, « comment se déroula la guerre entre les Péloponnésiens et les Athéniens », l'histoire de la Guerre du Péloponnèse.

Enfin, Xénophon<sup>42</sup>, aussi athénien, part de sa cité vers 401 av. J.-C. pour rejoindre l'expédition des Grecs engagés auprès de Cyrus le Jeune contre son frère Artaxerxès, roi des Perses. La retraite des « Dix Mille », combattants grecs après leur défaite face au roi perse, est le thème de son *Anabase*, œuvre d'histoire, recueil de son propre témoignage des événements dont il est un acteur majeur<sup>43</sup>. Ses engagements politiques pro-oligarchiques et pro-spartiates le forcent à vivre de longues années en exil. Il rentre à Athènes sans doute après 362 av. J.-C. et écrit ses œuvres, aussi bien

40. L. Canfora souligne tous les aspects incertains de l'exil présumé de Thucydide pour affirmer que, selon lui, l'historien n'a pas été exilé comme l'affirme la tradition. Voir ses commentaires : Luciano Canfora, *Il Mistero Tucidide*, Milan, Adelphi, 2012 (1999).
41. Je partage ainsi l'hypothèse de M. Debidour : « ce sont ces loisirs forcés qui lui auraient donné l'occasion de se mettre à rédiger. L'exil, tous les modernes le répètent sur la foi d'un passage de son œuvre sur lequel il faudra revenir, lui aurait permis aussi de voir les événements de plus haut et de plus loin, en puisant ses renseignements dans les deux camps. », Michel Debidour, « De l'exclusion à l'exil... », *loc. cit.*, p. 45.
42. Sur Xénophon, voir en particulier Vincent Azoulay, *Xénophon et les grâces du pouvoir : de la charis au charisme*, Paris, Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, 77, 2004. Outre des informations issues de sa propre œuvre, voir les éléments biographiques conservés dans Diogène Laërce, *Vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, II, 48-59 (*Xénophon*).
43. En effet, les rares liens établis entre la biographie de Xénophon et son œuvre d'écrivain se concentrent dans les commentaires critiques aux éditions de l'*Anabase*. Voir en particulier : Silvia Milanezi, « Introduction », *Xénophon, Anabase. Livres I et II*, Paris, les Belles lettres, Classiques en poche, 2000, p. VII-XXX ; Fiorenza Bevilacqua, « Introduzione generale », *Senofonte. Anabasi*, Turin, UTET, 2004, p. 7-139.



celles à caractère historique que les autres de plusieurs genres différents, à son retour dans sa cité.

Que l'on songe à celui qui écrit pendant ou après une longue période d'exil, cette période semble être à l'origine de la démarche d'écriture du passé, « pour empêcher que ce qu'ont fait les hommes, avec le temps, ne s'efface de la mémoire », selon la formule d'Hérodote (I, 1). Cette question de l'exil comme source, soit d'inspiration, soit de matériau pour l'écriture, qui est peut-être une sorte de catharsis pour expier ses souffrances, certainement pour laisser aux générations futures sa propre version et interprétation des événements, me semble relativement peu travaillée dans l'historiographie.

Ainsi, la troisième partie de notre recueil cherche à porter un regard sur cette catégorie de personnes qui trouvent souvent leur source d'inspiration dans l'expérience de l'exil. Les différentes contributions s'interrogent sur les causes, mais aussi sur les conséquences de l'exil chez certains individus, et essaient de dépasser une vision peut-être un peu sentimentale de l'exil comme étant uniquement une source de souffrance ou objet de mépris. Comme écrit Plutarque :

« Mais, dira-t-on, le nom d'exilé est un terme méprisant. — Oui, mais dans la bouche des sots, les mêmes qui voient des termes insultants dans les mots "pauvre", "chauve", "petit" et même, en vérité, en ceux d'"étranger" et d'"immigré". — Mais ceux qui ne suivent pas une telle manière de penser admirent les hommes de bien, même pauvres, même étrangers, même exilés. »<sup>44</sup>

*Université de Haute Alsace (Mulhouse) / UMR 7044 ArcHiMède*  
*airton.pollini@uha.fr*

44. *De l'exil*, 17 : Plutarque, *Œuvres morales*, Tome VIII, 44, *De l'exil*, J. Hani (trad.), Paris, les Belles lettres, CUF, 1980.